

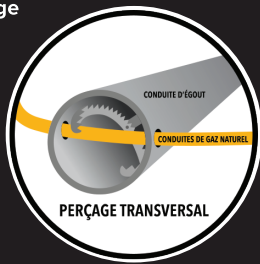


APPELEZ
AVANT DE
DÉBOUCHER

MANIPULER
AVEC SOIN

APPELEZ AVANT DE DÉBOUCHER

Les cas d'intersection de conduites de gaz naturel avec des canalisations d'égout sont rares, mais ils ont été découverts en Ontario. Des perçages transversaux peuvent exister pendant des années sans pour autant présenter de signe ni de danger immédiat avant un blocage des égouts. Cependant, les équipements de déblocage utilisés à l'extérieur d'un bâtiment, sont susceptibles d'endommager une conduite de gaz.



VOICI COMMENT VOUS PROTÉGER



ÉTAPE

1

Si vos égouts sont débordés, appelez **Ontario Dig Authority** au **1 800 400 2255** avant que vous ou un plombier ne tentiez de dégager la canalisation. C'est **GRATUIT**.

ÉTAPE

2

Ontario Dig Authority informera le fournisseur de services de votre région qui à son tour vérifiera dans 1-2 heures si les égouts installés dans votre propriété présentent un perçage transversal.

ÉTAPE

3

S'il n'existe pas de perçages transversaux, vous pouvez procéder au dégagement des égouts. S'il existe une possibilité de perçage transversal, le propriétaire du service concerné sera informé de la nécessité de résoudre le problème.



ONTARIO
DIG AUTHORITY

OntarioDigAuthority.ca